



Microentreprises et PME : un rôle central pour l'emploi insulaire

En 2015, 27 040 entreprises du secteur marchand non agricole sont implantées en Corse. Elles sont principalement régionales et tournées essentiellement vers la demande locale. Elles œuvrent ainsi en majorité dans des activités présentiels comme le commerce, la construction, l'hébergement ou la restauration. Parmi elles, 95 % sont des microentreprises et 4 % des PME, soit une structure proche de la moyenne nationale. Toutefois, le tissu productif corse se caractérise par une concentration de l'emploi dans ce type d'entreprises. Elles rassemblent 79 % des effectifs salariés insulaires contre 49 % en France de province. Nettement moins nombreuses, les entreprises de taille intermédiaire occupent néanmoins une place croissante dans l'emploi sur ces cinq dernières années. Enfin, les grandes entreprises, toutes multi-régionales, contribuent moins qu'ailleurs à la main-d'œuvre salariée avec 14 % des effectifs.

Michel Akiki, Insee

Connaître la composition du tissu productif régional permet aux acteurs publics locaux de mieux définir les politiques publiques pour accompagner les entreprises dès le projet de création, les soutenir et favoriser leur développement.

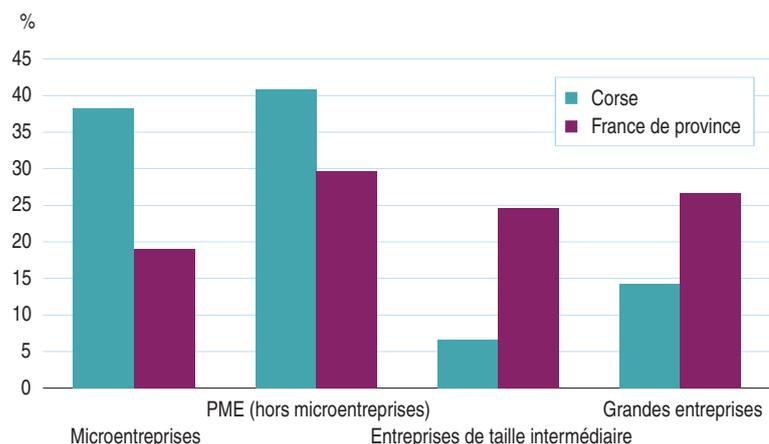
En 2015, 27 040 entreprises du secteur marchand hors agriculture sont implantées en Corse (*définitions*). Elles se déclinent en 31 250 établissements insulaires qui emploient 58 170 salariés (hors intérimaires) en équivalent temps plein (ETP).

Des entreprises peu dépendantes de l'extérieur

L'ancrage local de ces entreprises est important : 98 % d'entre elles sont « régionales » c'est-à-dire qu'au moins 80 % de leurs effectifs sont localisés sur l'île (*définitions*). Les entreprises « régionales » emploient 81 % des salariés de Corse contre 53 % en moyenne nationale. L'entreprise peut être une unité légale indépendante ou une combinaison d'unités en réseau au sein d'un groupe. Sur l'île, 59 % des salariés travaillent dans une entreprise n'appartenant pas à un groupe, contre

1 L'emploi insulaire concentré dans les petites entreprises

Répartition des effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises en 2015



Source : Insee, CLAP, DADS, Lifi 2015

29 % pour l'ensemble des salariés en France. Et seuls 2 % des effectifs de Corse dépendent d'un groupe étranger soit six fois moins qu'au niveau national. Tournées essentiellement vers la demande locale, les entreprises implantées sur l'île œuvrent en majorité dans des activités présentiels comme le commerce, la construction, l'hébergement ou la restauration.

Dans la région, les microentreprises et les petites et moyennes entreprises (PME) forment la quasi-totalité du tissu productif (respectivement 95 % et 4 % des entreprises), soit une situation équivalente à la France de province. Toutefois, elles concentrent beaucoup plus l'emploi : elles occupent huit salariés en ETP sur dix contre moins de cinq sur dix en province (*figure 1*). Essentielles

pour l'emploi insulaire, elles constituent une cible spécifique des politiques publiques régionales. Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) et les grandes entreprises (GE), sont peu nombreuses et peu contributives à l'emploi salarié de l'île alors qu'elles mobilisent la majorité des effectifs en province.

L'emploi se concentre géographiquement dans les zones d'Ajaccio et de Bastia qui regroupent sept emplois sur dix et sept habitants sur dix ainsi que les deux tiers des établissements de la région. Entre 2010 et 2015, les effectifs salariés ont augmenté moins vite que le nombre d'entreprises (8 % contre 13 %), accentuant ainsi l'émiettement du tissu productif.

Les microentreprises davantage employeuses qu'en province

En 2015, La Corse compte 25 750 microentreprises. La quasi-totalité d'entre elles sont « régionales » et 93 % disposent d'un seul établissement. Au total, elles se décomposent en 27 770 établissements insulaires. Les microentreprises employeuses sont plus fréquentes dans la région : 36 % ont au moins un salarié contre 29 % en province.

Elles contribuent davantage à l'emploi local. Avec 22 290 salariés en ETP, elles regroupent 38 % de la main-d'œuvre salariée régionale, soit une part deux fois plus élevée qu'en France de province. Cette proportion les classe au premier rang national.

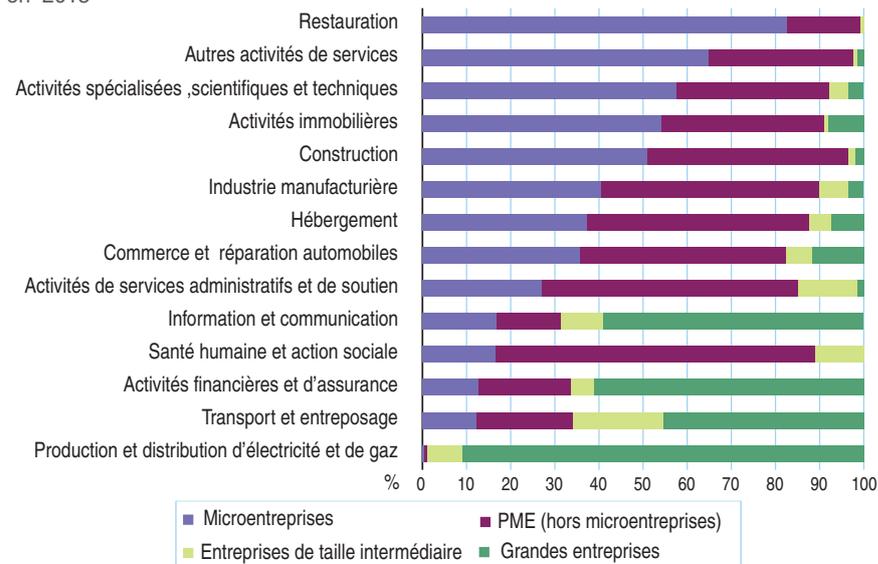
Entre 2010 et 2015, leur contribution à l'emploi a néanmoins diminué de 3 points alors que leur présence dans le tissu productif est restée stable.

Les microentreprises sont surtout présentes dans l'emploi du tertiaire et de la construction. En particulier, huit professionnels de la restauration sur dix y travaillent contre quatre sur dix en moyenne de province (figure 2). De même, la majorité des employés des activités immobilières, des autres activités de services et de la construction exercent leur activité au sein d'une telle structure. Spécificité locale, 40 % des effectifs de l'industrie manufacturière évoluent au sein d'une microentreprise dont la moitié dans l'industrie alimentaire. Au niveau national, cette catégorie regroupe seulement 10 % des salariés du secteur industriel.

Le montant des salaires perçus croît avec la taille de l'entreprise employeuse. Compte tenu de la taille limitée des microentreprises (2,4 salariés en moyenne), les rémunérations y sont inférieures à celles du reste du tissu productif. Ainsi, en 2015, le salaire brut annuel moyen en équivalent temps plein s'établit à 24 240 euros dans les microentreprises de la région contre 27 400 euros en moyenne insulaire. Quel que soit le secteur, ce montant demeure en

2 83 % des personnels de la restauration en microentreprises

Répartition des effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises par secteur d'activité en 2015



Source : Insee, CLAP, DADS, Lifi 2015

deçà du niveau régional. Parmi les principales activités des microentreprises, il atteint 27 160 euros dans les activités immobilières, 25 380 euros dans la construction, 22 450 euros dans la restauration et 21 370 euros dans les autres services (art, culture, sport, beauté...).

Au niveau du territoire, les microentreprises occupent une part importante de l'emploi dans le Cortenais, les zones d'emploi de Calvi-L'Île-Rousse et de Sartène-Propriano où plus de la moitié des effectifs salariés y travaillent (figure 3). En revanche, cette catégorie d'entreprises est la moins présente dans l'emploi local de la zone ajaccienne.

Quatre salariés sur dix travaillent au sein d'une PME

Hors microentreprises, 1 120 PME sont installées en Corse. Elles sont employeuses dans 98 % des cas. Parmi

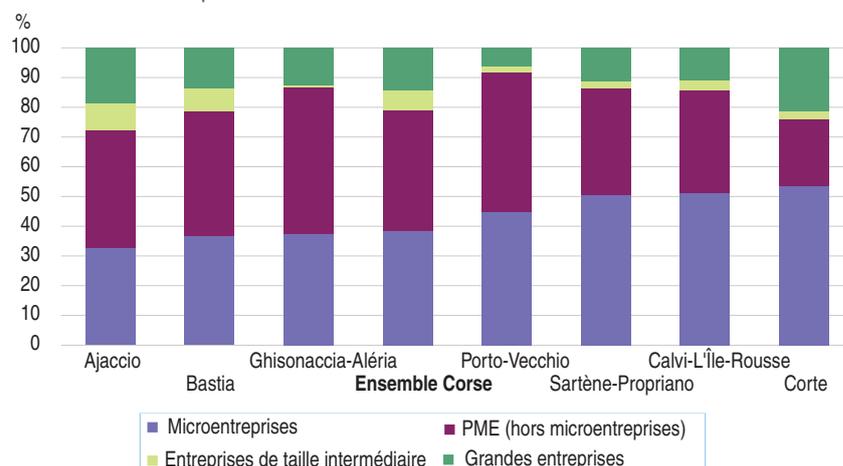
elles, 87 % sont des entreprises « régionales ».

Les PME ne représentent que 4 % du tissu productif insulaire mais emploient 41 % des effectifs salariés en équivalent temps plein, soit 23 750 personnes. Comme les microentreprises, leur participation à l'emploi est supérieure à celle de province (11 points d'écart). Entre 2010 et 2015, cette contribution augmente légèrement tandis que la part des PME reste stable.

Parmi les PME, six sur dix sont des très petites entreprises (TPE). La majorité de ces 680 TPE compte un seul établissement (59 %). Elles sont employeuses à 97 % avec une structure assez proche de la moyenne des régions : un quart ont entre 6 et 10 salariés et plus des deux tiers entre 11 et 19 salariés. Elles rassemblent 13 % des effectifs salariés régionaux, cette part représente le double de la moyenne de province. En outre, elles occupent 17 % des emplois de l'ensemble des PME (y.c microentreprises) soit un point de plus

3 Les microentreprises importantes pour l'emploi dans le Cortenais

Répartition des effectifs salariés en ETP selon la catégorie d'entreprises dans les zones d'emploi de Corse en 2015



Source : Insee, CLAP, DADS, Lifi 2015

qu'en province (figure 4). Elles participent légèrement moins à l'emploi des PME qu'en 2010 (un point d'écart).

Une PME sur quatre implantée en Corse est une petite entreprise (PE). Parmi ces 280 PE, 38 % ont un seul établissement. Employeuses, elles embauchent 7 265 salariés en équivalent temps plein. Huit sur dix emploient entre 20 et 34 salariés, les autres entre 35 et 49. Elles sont plus petites qu'en province. Les PE occupent 16 % des effectifs des PME (y.c microentreprises), soit un point et demi de moins qu'en province.

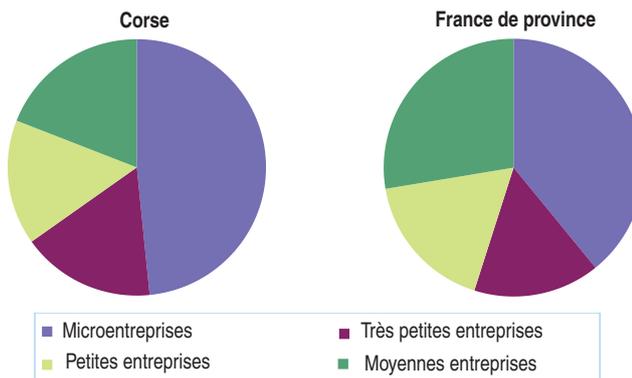
Enfin, 160 PME sont des moyennes entreprises (ME) dont 16 % n'ont qu'un établissement. Comme en province, 85 % ont plus de 50 salariés. Elles occupent 8 770 personnes en équivalent temps plein. Elles concentrent moins de main-d'œuvre qu'au niveau national : 19 % des effectifs des PME (y.c microentreprise) contre 28 % en province. Depuis 2010, leur part dans l'emploi des PME progresse de 4 points.

Les PME occupent une place centrale parmi les salariés des activités pour la santé humaine, de l'industrie alimentaire et de l'hébergement. De même, elles concentrent les deux tiers des effectifs du commerce de gros et la totalité des salariés de l'hébergement médico-social.

En 2015, un salarié de PME (hors microentreprise) perçoit en moyenne

4 Au sein des PME corses, un emploi sur deux en microentreprises

Répartition des effectifs salariés en ETP selon la catégorie de PME en 2015



Source : Insee, CLAP, DADS, Lifi 2015

annuelle équivalent temps plein 27 950 euros, soit 550 euros de plus que pour l'ensemble du tissu productif régional. Cette rémunération varie de 27 170 euros dans une TPE à 28 640 euros dans une ME. Plus élevée que le salaire moyen en microentreprise, elle reste inférieure au revenu salarial obtenu dans les plus grandes structures. Des disparités franches existent néanmoins selon le secteur. En moyenne annuelle, les professionnels des industries alimentaires sont rémunérés à hauteur de 24 690 euros, ceux de l'hébergement à 25 090 euros alors qu'ils perçoivent 29 900 euros dans le commerce de gros.

Les PME sont prédominantes dans l'emploi des zones de Porto-Vecchio, de Ghisonaccia-Aléria et de Bastia où elles rémunèrent quatre à cinq salariés régionaux sur dix. Les secteurs de l'hébergement et de la construction, bien implantés dans la zone d'emploi de Porto-Vecchio, y contribuent.

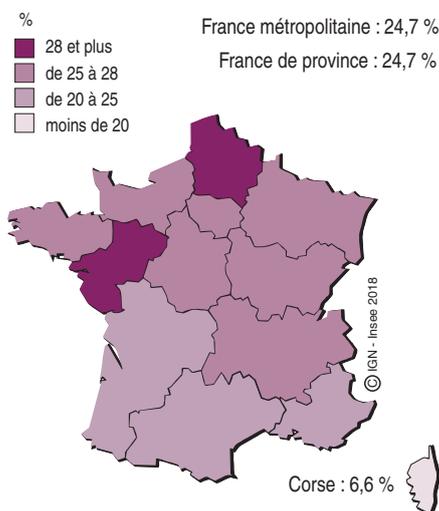
Des ETI peu nombreuses, mais avec une place croissante dans l'emploi

En 2015 en Corse, 110 d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) se déclinent en 400 établissements insulaires. Leur ancrage sur l'île est modéré car seules 8 % d'entre elles sont « régionales ». Il s'agit essentiellement d'entreprises à réseau implantées aussi dans d'autres régions. Les sièges de ces entreprises, centre de décisions, sont à 40 % en Île-de-France et 26 % à l'étranger.

Les ETI emploient 3 840 salariés, soit 7 % de la main-d'œuvre insulaire. Elles contribuent davantage à l'emploi qu'en 2010 où elles regroupaient 4,5 % des effectifs. Cela reste faible par rapport aux autres régions françaises (figure 5). En moyenne de province, elles occupent

5 En Corse, faible contribution des ETI à l'emploi salarié

Part de salariés ETP dans les entreprises de taille intermédiaire par région en 2015



Source : Insee, CLAP, DADS, Lifi 2015

9,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires

L'analyse financière des entreprises régionales nécessite de se limiter aux entreprises implantées très majoritairement en région, ce qui conduit à exclure les grandes entreprises. Elle concerne les entreprises ne bénéficiant pas du régime micro fiscal ; 36 % des microentreprises ne sont ainsi pas prises en compte.

En 2015, 17 370 entreprises régionales imposées au régime réel génèrent 9,4 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Les PME détiennent la plus grosse part du chiffre d'affaires régional (figure 6).

Le chiffre d'affaires constitue les recettes des entreprises. La valeur ajoutée créée par l'entreprise est ce qui lui reste de ses recettes une fois payés les différents biens de consommations utiles à la production. Le taux de valeur ajoutée, qui rapporte la valeur ajoutée au chiffre d'affaires, mesure la richesse générée par l'activité. Il atteint 32 % pour les entreprises de Corse. Les microentreprises sont celles qui génèrent le plus de richesse, comme en province mais à un niveau toutefois inférieur. Leur taux de valeur ajoutée atteint 37 % contre 40 % en province. Parmi les PME, les taux de valeur ajoutée sont identiques à ceux de province excepté pour les moyennes entreprises. Les petites entreprises ont le taux de valeur ajoutée le plus élevé, en Corse comme au niveau national.

L'excédent brut d'exploitation est ce qui reste de la valeur ajoutée une fois payés les salaires, les charges sociales et les impôts et taxes. Cet indicateur concerne logiquement les entreprises employeuses. Rapporté à la valeur ajoutée, il détermine le taux de marge c'est-à-dire la part de la richesse dégagée qui revient à l'entreprise. Le taux de marge des entreprises employeuses est de 25 % en Corse, soit deux points de plus qu'en province. À l'exception de celui des moyennes entreprises, le taux de marge est toujours plus élevé pour les entreprises régionales, ce qui favorise leur rentabilité économique.

6 Un meilleur taux de marge qu'au niveau national

Données financières des entreprises « régionales » en 2015

	Corse			France de province	
	Entreprises nombre	Chiffre d'affaires millions d'euros	Taux de valeur ajoutée %	Taux de valeur ajoutée %	Taux de marge (1) %
Ensemble	17 370	9 366	32	30	23
Microentreprises	16 400	4 071	37	40	23
PME (hors microentreprises)	970	4 424	30	29	19
dont : très petites entreprises	620	1 532	30	30	20
petites entreprises (PE)	250	1 189	33	33	15
moyennes entreprises	100	1 704	27	26	21
Entreprises de taille intermédiaire	10	870	23	20	32

(1) chez entreprises employeuses

Champ : Entreprises marchandes imposées au régime réel hors agriculture, activités financières et d'assurance et intérim

Source : Insee, Lifi 2015

25 % des salariés marchands non agricoles soit près de 4 fois plus qu'en Corse. Leur sous-représentation sur l'île est le reflet, entre autres, d'une faible industrialisation du tissu productif régional.

Dans la région, seul le transport aérien regroupe la majorité de ses salariés en ETI. Dans le transport terrestre, la santé humaine et l'entreposage les effectifs de ce type d'entreprise sont surreprésentés par rapport à la moyenne régionale. En revanche, ils sont peu présents dans certains secteurs phares de l'économie corse (construction-hébergement-restauration), bien moins qu'en province. Ces entreprises sont davantage visibles sur les deux zones d'emploi ayant un grand pôle urbain (Ajaccio et Bastia) où elles regroupent près d'un salarié sur dix.

La part des grandes entreprises la plus faible des régions françaises

En 2015, une soixantaine de grandes entreprises sont implantées en Corse. Aucune d'entre elles n'est exclusivement « régionale ». En effet, elles font toutes partie de grands groupes (production d'électricité, information, finances et communication) répartis sur tout le territoire français et dépendent donc de centres de décisions extra-régionaux. Ces derniers se trouvent en Île-de-France dans 68 % des cas et à l'étranger pour 18 %.

Les grandes entreprises se déclinent en 581 établissements insulaires qui emploient 8 290 salariés en ETP, soit 14 % des salariés marchands non agricoles corses. Ce ratio est deux fois plus faible qu'en province et place l'île au dernier rang des régions françaises. En cinq ans, le poids des grandes entreprises dans l'emploi salarié reste stable malgré une diminution du nombre d'établissements.

En France, les salariés des grandes entreprises exercent principalement dans les activités postales, de services financiers, de transport terrestre et d'entreposage. La situation diffère peu en Corse, les salariés étant nombreux et surreprésentés dans les deux premières

Définitions

Entreprises :

L'entreprise est « la plus petite combinaison d'unités légales qui constitue une unité organisationnelle de production de biens et services jouissant d'une certaine autonomie de décision ».

Afin de mieux rendre compte de la réalité du tissu productif, la loi de modernisation de l'économie (LME) de 2008 définit, selon des critères économiques, l'entreprise déclinée en quatre catégories :

Les petites et moyennes entreprises (PME) sont des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 43 millions d'euros.

- **Les microentreprises** sont des entreprises qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total de bilan n'excède pas 2 millions d'euros.

- **Petites entreprises (PE)** : PME qui a moins de 50 personnes, qui n'est pas une microentreprise et dont le CA ou le total de bilan est inférieur à 10 millions d'euros.

- **Très petites entreprises (TPE)** : PE qui a moins de 20 salariés.

- **Moyennes entreprises (ME)** : PME qui n'est ni une microentreprise ni une petite entreprise.

Une entreprise de taille intermédiaire (ETI) est une entreprise non PME occupant moins de 5 000 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 1,5 milliard d'euros ou dont le total de bilan n'excède pas 2 milliards d'euros.

Une grande entreprise (GE) est constituée des entreprises qui ne sont pas classées dans les catégories précédentes.

Entreprise « régionale » : une entreprise est dite régionale si elle est mono-régionale (100 % de ses effectifs travaillent en région) ou quasi mono-régionale (au moins 80 % de ses effectifs travaillent en région).

Les effectifs salariés sont calculés en équivalent temps plein (ETP) pour prendre en compte les effets de saisonnalité de l'emploi. Ils excluent les intérimaires.

Les salaires bruts sont calculés en moyenne annuelle en équivalent temps plein (EQTP) pour prendre en compte les effets de structure des conditions d'emploi.

Champ : l'étude couvre toutes les entreprises marchandes hors agriculture au sens LME.

Sources

Système d'information sur les liaisons financières entre sociétés (Lifius 2015) : le fichier Lifius recense toutes les entreprises en tant qu'unités statistiques. Il vise à répondre au besoin d'avoir des données au niveau « entreprise » et non au niveau « unité légale ».

Dispositif connaissance locale de l'appareil productif (Clap 2015) : Il fournit des statistiques localisées au lieu de travail sur l'emploi salarié et les rémunérations pour les différentes activités des secteurs marchand et non marchand.

Déclaration annuelle de données sociales (DADS 2015) : formalité déclarative que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Ces déclarations recensent, entre autres, les salaires ainsi que les volumes horaires.

activités ainsi que dans la production et distribution d'électricité et de gaz et le transport aérien. À l'inverse, ils sont peu présents dans les secteurs phares de l'économie locale comme le commerce et la construction.

Outre la zone d'emploi d'Ajaccio, les grandes entreprises concourent plus fortement à l'emploi dans le Cortenais où

elles embauchent un salarié sur cinq. Cette zone offre en effet peu d'emplois salariés dans le champ concurrentiel ; les grandes entreprises apparaissent surreprésentées du fait d'une faible présence des PME (hors micro-entreprises) et des ETI. ■

Insee Corse

Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Olivier Léna

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : 2416-8068

© Insee 2018

Pour en savoir plus

- « Un tissu productif corse composé de microentreprises », Quant'île n° 24, avril 2013
- « Les entreprises en France - Edition 2017 », Insee Références, novembre 2017

